



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC,

VILLE DE CRABTREE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Crabtree tenue à 17 h le lundi 23 mars 2026 à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum, sous la présidence du maire :

Sont présents(e)s :

Monsieur Étienne Dupuis, Maire
Madame Isabel Desrochers, Conseillère
Madame Marthe Fafard, Conseillère
Madame Jessica Dumais, Conseillère
Monsieur Bruno Montambault, Conseiller

Sont absents(e)s :

Madame Véronique Payette, Conseillère
Madame Marie-Pier Bergeron, Conseillère

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier de la Ville de Crabtree.

2026-2303-151

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2026-2303-152

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition d'Isabel Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 23 mars 2026.

ADOPTÉ

2026-2303-153

INTENTION D'ÉVALUER LA POSSIBILITÉ DE NOMMER DES SOUS-CATÉGORIES DE TAXES POUR LE PROCHAIN RÔLE D'ÉVALUATION

ATTENDU QUE la Ville de Crabtree n'a pas compétence en matière d'évaluation foncière et que cette responsabilité relève de l'organisme municipal responsable de l'évaluation, FQM Services ;

ATTENDU QUE le nouveau rôle d'évaluation foncière sera déposé pour les exercices financiers 2027, 2028 et 2029 ;

ATTENDU QUE la Ville de Crabtree a pris connaissance du projet de loi 139 relatif à la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Ville de Crabtree avise l'organisme municipal responsable de l'évaluation de son intention d'évaluer la possibilité de nommer des sous-catégories de taxes pour le prochain rôle triennal d'évaluation foncière. Un rôle préliminaire est requis à cette fin.

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à l'organisme municipal responsable de l'évaluation, FQM Services, avant le 1er avril 2026.

ADOPTÉ

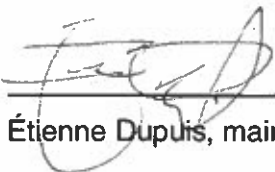


N° de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'étant présent dans la salle, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

La séance est levée à 17h 03.



Étienne Dupuis, maire



Pierre Rondeau, directeur
général et greffier

Je, Étienne Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les Cités et Villes*.